



MANDATAIRE JUDICIAIRE à la PROTECTION des MAJEURS ([Fiche Répertoire Spécifique 5622](#))

Programme de Formation (option MJPM)

Compétences attendues et Objectifs

Durée totale de la formation :

300 h d'enseignements théoriques, dont 66 heures obligatoires

350 heures (10 semaines consécutives) de stage pratique.

Déroulé de la formation sur 10 mois consécutifs (année universitaire), cours en présentiel de 3 à 4 jours par mois. Travail personnel sous forme de devoirs et d'échanges mails avec les enseignants.

Candidats : Public visé

Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de trois ans dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataires (ex : gestion administrative, financière budgétaire, fiscale ou patrimoniale, action sociale, activité juridique, notamment droit civil, droit de la famille).

Et un diplôme de niveau III en lien avec le droit social – le droit de la famille, de la santé – ou le médical et paramédical.

(Liste complète des prérequis en annexe)

Enseignement :

Certains modules d'enseignement théoriques de ce programme de formation ainsi que le stage pratique peuvent faire l'objet de dispenses et allègements selon les conditions fixées par arrêté du 2 Janvier 2009 et l'article D 471-3 du Casf, relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. (cf tableau annexe)

Débouchés :

- Délégué à la Tutelle au sein de structure Tutélaire (association, mutuelle)
- Préposé d'Etablissement au sein d'établissement médico-sociaux
- MJPM Indépendant (Après obtention d'un agrément)
- Assistant MJPM (auprès d'un MJPM Indépendant ou d'un Cabinet MJPM)

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

Module 1-1 Droits et procédures (48 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
➤ Les fondamentaux sur la protection et les droits des personnes ; les mesures de protection juridique, règles communes et règles spécifiques ; la capacité juridique des personnes ➤ la législation relative aux libertés individuelles et aux régimes de protection : respect du corps humain, de la vie privée, d'aller et venir, droit au logement, au travail, à l'image Les sources du droit et l'organisation judiciaire civile et pénale ➤ Notions en matière de procédure pénale (représentation) ; ➤ Les dispositions spécifiques du code de procédure pénale applicables aux majeurs protégés (délit, crime, garde à vue...) ➤ La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 : son contenu et sa philosophie globale ➤ Les obligations en matière d'information de la personne et de recherche de son adhésion au projet et aux actions à mener. ➤ Le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs et le cadre d'intervention du mandataire (son rôle) selon le mandat. ➤ Loi 2 janvier 2002 relative au droit des usagers.	➤ Savoir identifier les motifs et les objectifs du mandat judiciaire ➤ Connaître le cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs et des différents régimes de protection ➤ Connaître et comprendre les termes et les dispositifs juridiques d'une ordonnance et/ou d'un jugement ➤ Savoir déterminer le cadre et les limites de l'intervention en fonction du mandat judiciaire ➤ Maîtriser les bases légales et réglementaires de la protection des droits des personnes ➤ Connaître les évolutions apportées par la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 et en comprendre la philosophie, particulièrement en ce qui concerne la protection de la personne. ➤ Se repérer dans l'organisation judiciaire ; connaître les services et les démarches à mobiliser ainsi que les procédures administratives et judiciaires ➤ Avoir des notions générales relatives aux différentes législations : droit de la famille, du travail....	➤ Introduction au droit et aux spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés.	➤ Cours magistraux de droit + supports écrits/électroniques ➤ Préparation à l'utilisation des codes, et aux recherches internet type « Légifrance » ainsi qu'à l'apprentissage des recherches doctrinales et jurisprudentielles ➤ Préparation à la consultation d'ouvrages professionnels. <u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés Contrôle de connaissances sur table : noté

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

Module 1-2 : Le champ médico-social (durée 36 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
➤ Notions en matière d'action sociale : les droits sociaux, les institutions publiques, l'organisation, les dispositifs et les prestations de l'action sociale et médico-sociale, les acteurs sociaux et médico-sociaux. ➤ Les différentes institutions, structures et dispositifs pouvant contribuer au maintien à domicile ou à l'hébergement en établissement ➤ Les instances de concertation et de décision – préparation et constitutions des dossiers ➤ réglementation, mécanismes et dispositifs en matière de protection de la personne (notamment dispositions du code de la santé publique et du code de l'action sociale et des familles)	➤ Connaître les bases légales et réglementaires de l'action et de la protection sociales. ➤ Connaitre les dispositifs et les acteurs de l'action et de la protection sociale. ➤ Connaître et comprendre les principes en vigueur dans le domaine médico-social ➤ Savoir déterminer les droits auxquels peuvent prétendre les personnes protégées et identifier les services compétents ; savoir vérifier la couverture de la personne en matière de protection sociale. ➤ Connaitre les services et les démarches à mobiliser, les voies de recours.	➤ Introduction à la réglementation relative au champ médico-social	➤ Cours magistraux + supports de cours écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Exercices pratiques en cours – Cas pratiques à résoudre ➤ Présentation d'imprimés administratifs ou de sites à utiliser. <u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés Contrôle de connaissances sur table : noté

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

Module 2-1 Gestion administrative et budgétaire (48 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
➤ La procédure de surendettement. Commission banque de France, dossier, délais, suivi ➤ Les procédures administratives et civiles d'exécution, la notion de titre exécutoire, les délais de paiement, la suspension des créances, ➤ Les dispositifs d'accès au droit et à la réparation du préjudice : l'aide juridictionnelle et la CIVI. ➤ Notions en matière patrimoniale et de produits financiers, ➤ Notions de législation bancaire, fiscale, patrimoniale, successorale, ➤ Notions en matière d'assurance-vie (l'article 30 relatif au droit de l'assurance vie), ➤ Réalisation d'un inventaire patrimonial, préparation des budgets ➤ Réalisation des comptes de gestion – rapports au juge ➤ Analyse des offres disponibles, détermination d'un choix conforme aux intérêts de la personne. ➤ Notions en droit notarié, droit appliqué à la famille, à la filiation, à l'autorité parentale, au mariage, PACS, succession, ventes, donation..... ➤ Décryptage d'un acte juridique, ➤ Procéder à un inventaire du patrimoine – apprécier la nécessité de faire appel à un expert,	➤ Mettre en œuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins des personnes protégées, dans le respect de leurs droits. ➤ Savoir évaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la personne protégée ➤ Savoir prendre les mesures conservatoires et urgentes nécessaires ➤ Connaitre les procédures administratives et civiles d'exécution, ➤ Savoir rédiger et argumenter les courriers administratifs ➤ Savoir identifier et solliciter le bon service ou le bon interlocuteur, ➤ Savoir discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences, ➤ Connaitre la législation spécifique aux conditions de vie et à la préservation du logement ➤ Connaître les services et les démarches à mobiliser ainsi que les voies de recours	➤ Mettre en œuvre une gestion administrative et budgétaire efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne protégée dans le respect de ses droits.	➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Exercices pratiques en cours (préparation budgets/bilans) <u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés Contrôle de connaissances sur table : noté

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

Module 2-2 Gestion Fiscale et Patrimoniale (30 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
➤ Notions en matière patrimoniale et de produits financiers : notions de législation bancaire, fiscale, patrimoniale, successorale (droit notarié, décryptage d'un acte juridique, délais et procédures, recours, réalisation d'un inventaire patrimonial, ➤ Connaissance du rôle des professionnels et des services compétents (notaires, huissiers, commissaires-priseurs, conseillers patrimoniaux, France domaine, hypothèques, fichier central des dispositions de dernières volontés, experts financiers, patrimonial ou fiscal.....)	➤ Savoir évaluer la situation patrimoniale et assurer la protection des intérêts patrimoniaux ➤ Posséder des notions en matière de législation fiscale, patrimoniale et successorale, ➤ Savoir procéder à un inventaire du patrimoine et apprécier la nécessité de faire appel à un expert ; ➤ Connaître les procédures et les voies d'exécution ➤ Connaître les différents produits d'épargne et de placement et effectuer un choix conforme aux intérêts de la personne, ➤ Connaître les services et les démarches à mobiliser ➤ Savoir adapter la gestion du patrimoine aux besoins et dans l'intérêt de la personne protégée.	➤ Mettre en œuvre une gestion fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne, dans le respect de ses droits	➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par les enseignants ➤ Echange avec la salle sur des cas concrets <u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés Contrôle de connaissance sur table : noté

Module 3-1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
➤ Notions sur les pathologies psychiatriques et leurs incidences comportementales et relationnelles ➤ Notions médicales relatives à l'altération des facultés ; lexique des termes cliniques utilisés ➤ Techniques de communication et gestion du stress ➤ Autonomie, dépendance, handicap, incapacité, déficience, vulnérabilité ➤ La maltraitance : définition, facteur de risques, savoir la détecter, abus en institution – abus à domicile, statistiques..... ➤ Pathologies psychiatriques ➤ Dépendance et perte d'autonomie ➤ Maladie d'Alzheimer. ➤ Problématiques spécifiques liées au vieillissement.	➤ Comprendre les termes d'un certificat médical portant sur l'altération des facultés et repérer les éléments à l'origine de l'incapacité ➤ Connaître et comprendre les caractéristiques spécifiques des personnes placées sous protection juridique (caractéristiques et effets de la dépendance) ➤ Savoir identifier une situation à risque ➤ Connaître les services et les démarches à mobiliser ➤ Savoir faire face aux situations difficiles : conflits, agressivité, plaintes.	➤ Connaître et comprendre les capacités et les limites d'autonomie de la personne protégée.	➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par les enseignants ➤ Renvois à des ouvrages de psychologies – méthodes de communication préconisées ➤ Exercices pratiques sur le principe des jeux de rôle et mise en situation <u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés Contrôle de connaissances sur table : noté

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

Module 3-2 Relation, intervention et aide à la personne (48 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
➤ Les textes de référence relatifs à la protection de la personne en matière de santé et de soins, et ses limites, Loi 4 mars 2002 – code de la santé publique et apports des textes nouveaux : loi du 26 janvier 2016. ➤ Les limites de l'intervention du mandataire ; distinction entre représentation et assistance, ➤ les <u>articles 458 et 459 du code civil</u> relatifs aux actes à caractère strictement personnels, et aux autorisations préalables du juge ➤ L'approche globale de la personne et de sa situation, ➤ La protection du logement, ➤ Notions relatives à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, ➤ Le droit au logement opposable (Loi du 5 mars 2007 dite loi DALO). ➤ Commentaire du Décret du 22/12/2008 (acte d'administration - acte de disposition) Apport de la jurisprudence ➤ Notions de psychologie ; approche systémique ; analyse transactionnelle ; approche globale de la personne et de sa situation ; de gestion du stress et des conflits, ➤ Les principes et techniques d'entretien et de communication science de l'information et de la communication verbale et non verbale ; notions de pédagogie de la communication à destination de la personne et à destination d'autres intervenants ou partenaires (adaptation du discours, explication, personnalisation). ➤ Le majeur protégé et l'emploi ➤ Le majeur protégé en qualité d'employeur	➤ Savoir situer la personne protégée dans son cadre et contexte de vie ➤ Savoir instaurer une relation d'aide et de confiance avec la personne protégée et éventuellement avec sa famille ➤ Connaître les services et les démarches à mobiliser ➤ Savoir repérer les limites de son intervention.	➤ Inscrire l'intervention du mandataire dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel)	➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par les enseignants ➤ Possibilité de jeux de rôles et mises en situation pour appréhender celles à risques <u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés Contrôle de connaissances sur table : noté

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

Module 4-1 Les contours de l'intervention et ses limites : (18 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
➤ Responsabilité(s) civile et pénale du majeur protégé et du mandataire. Retour sur la jurisprudence, évolution de la loi. La relation professionnelle dans le cadre du mandat judiciaire et la communication professionnelle ➤ Analyse de l'environnement et de l'attente des autres intervenants au regard de leurs représentations du mandataire ; le positionnement professionnel dans l'intérêt de la personne et dans le respect de ses droits et libertés, ➤ Notions relatives au partenariat : complémentarité, personne ressource, travail en équipe, pluridisciplinarité, réflexion collective, environnement professionnel, ➤ Les missions et le fonctionnement de l'organisation employeur ; sensibilisation à la fonction d'accompagnement professionnel, ➤ L'importance des écrits professionnels ; les règles et principes de la rédaction des écrits professionnels ; le principe d'avoir à rendre compte et à justifier de ses actions, ➤ Les différents domaines d'intervention du mandataire ; les situations justifiant le recours à des services ou interlocuteurs spécialisés ; notions de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger ; les différents réseaux et secteurs d'intervention dans les champs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, sanitaires.	➤ Maîtriser les contours et les limites de l'intervention tutélaire et connaître les différents domaines de son intervention ➤ Connaître les services et les démarches à mobiliser ➤ Savoir situer son intervention au regard de celles des autres intervenants ➤ Savoir déterminer les modalités de sa communication professionnelle en fonction de l'interlocuteur et de l'objet concerné.	➤ Bien cerner les contours de l'intervention ainsi que la nécessité et les modalités du travail avec d'autres acteurs, situer la limite de l'intervention tutélaire ➤ Exercices pratiques de mise en situation d'analyse des pratiques	➤ Cours magistraux + supports écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Part importante d'exercices pratiques faisant appel à l'analyse et à la réflexion <u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification DataDock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

Module 4-2 Les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
La pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus, du choix des informations, de la qualité rédactionnelle ➤ le discernement, dans le « rapport social sur la situation de la personne », des éléments qui la caractérisent et appellent une vigilance, sans pour autant qu'il y ait intervention du mandataire, ➤ la participation aux auditions et audiences.	➤ Savoir déterminer sa mission en fonction du mandat confié par le juge ➤ Maîtriser les principes des écrits professionnels et savoir les mettre en pratique ➤ Connaître et comprendre les différentes relations avec l'autorité judiciaire (rapports – requêtes – audiences – auditions...) ➤ Savoir justifier les dispositions qui ont été prises dans l'exercice du mandat	➤ Maîtriser la relation au juge et à l'ensemble des autorités judiciaires intervenantes	➤ Cours théorique + supports écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Méthodologie enseignée au moyen de supports professionnels (ex : décisions judiciaires, rapports) <u>Validation</u> : Travaux pratiques à distance : notés

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

Module 4-3 Déontologie et analyse des pratiques (36 heures)

Programme de formation	Compétences visées	Objectifs	Exécution / Méthodologie
➤ Recueil de données : — règles et principes du recueil de données et de collecte d'information et d'évaluation, — règles de conservation des documents ; méthodologie de classement et d'archivage. ➤ Veille juridique : — mise à jour permanente de la situation du majeur au regard de ses droits ; prise en compte des diverses évolutions des textes, des organisations, des partenaires, etc ➤ — sensibilisation à la démarche qualité (évaluation interne et externe) ; analyse de sa pratique professionnelle, identification de ses besoins d'information ou de formation, curiosité professionnelle, actualisation des connaissances, — les principes de la formation professionnelle continue. ➤ Ethique professionnelle du mandataire : — respect de la personne protégée, respect de sa parole et recueil de l'expression de sa volonté ; — respect de la personnalité, prise en compte des capacités et des aspirations de la personne protégée, — les devoirs, obligations et limites de l'intervention du mandataire — ses propres limites et nécessité de rechercher un appui auprès d'autres professionnels ou d'experts. ➤ Règles, principes, modes et méthodologies de l'intervention tutélaire : ➤ Organisation et gestion du temps :	➤ Savoir recueillir et analyser les informations utiles et pertinentes pour l'exercice du mandat, ➤ Savoir réaliser une évaluation complète de la situation de la personne protégée, ➤ Savoir élaborer et mettre en œuvre un projet d'intervention tutélaire ➤ Savoir utiliser les méthodologies d'intervention tutélaire pour conduire l'action et en assurer le suivi ➤ Connaître les obligations en matière de respect des droits fondamentaux et de garantie des libertés individuelles de la personne protégée ➤ Connaître les principes de l'éthique professionnelle du mandataire.	➤ Acquérir une éthique et un savoir-faire professionnels et maîtriser l'organisation de son travail ➤ Savoir prioriser les urgences	➤ Cours pratiques + supports écrits/électroniques remis par l'enseignant ➤ Exemple de cas pratiques en cours ➤ Part importante d'exercices pratiques faisant appel à l'analyse, l'échange et la réflexion. <u>Validation :</u> Travaux pratiques à distance : notés Mémoire : Présentation écrite d'un mémoire de fin de stage, puis soutenance orale devant un jury après validation de chaque module en amont. Mémoire noté sur la présentation écrite et sur présentation orale : moyenne requise.

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

ENSEIGNANTS/INTERVENANTS

Liste à titre indicatif, dans laquelle seront choisis les intervenants en fonction de leur compétence et disponibilité

Module 1-1 :

- M. Fabrice GREAU – Professeur de droit à l’Université de Créteil – Paris XII
- M. J Marie PLAZY – Professeur de droit à l’université Montesquieu Bordeaux IV
- Mme Élodie DUMET - Avocate droit public

Module 1-2 :

- Mme Nathalie GRIET – Assistante sociale près de l’Hôpital Albert Chenevier à CRETEIL – enseignante faculté de droit de Créteil Paris XII.
- M./MME Chef/Cheffe de service – BANQUE de France
- Mme Nathalie KRAUSENER – BANQUE de France

Module 2-1

- Mme Cécile LACRONIQUE – MJPM indépendante – Titulaire d’un DU Protection de la personne vulnérable
- M. Olivier LODI – Gestionnaire de Patrimoine
- M. Pierre IGLESIAS – Commissaire de justice
- Mme. Véronique BAFOIL – MJPM indépendante

Module 2-2

- Mme Hermine CLAUDON – Notaire
- Mme Élodie DUMET - Avocate droit public
- M. Alexandre RIVERA – Conseiller en gestion de patrimoine
- M. Adrien DUMONT – Conseiller en gestion de patrimoine
-

Module 3-1

- Madame Myriam ZAGUEDOUN – psychologue clinicienne – AP-HP
- Professeur Jacques GONZALES – ancien professeur des Universités, Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie Paris VI – Président France Handicap
- M. Kévin- Marc VALÉRY – Docteur en psychologie, psychologue clinicien

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d’activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN

FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960

Code BIC

CCOPFRPPXXX

Module 3-2

- Mme Nathalie GRIET – Assistante sociale près de l'Hôpital Albert Chenevier à CRETEIL – enseignante faculté de droit de Créteil Paris XII.
- M. Alexandre LEDEME – Directeur d'association tutélaire
- M. Kévin- Marc VALÉRY – Docteur en psychologie, psychologue clinicien
- Madame Myriam ZAGUEDOUN – psychologue clinicienne – AP-HP

Module 4-1

- Mme Dominique GENCY TANDONNET, Maître de conférences à l'Université de droit de Créteil-Paris XII
- M. Jean - Marie PLAZY – Professeur de droit à l'université Montesquieu Bordeaux IV
- Mme Jeanne BERTHIER – MJPM indépendante

Module 4-2

- M. Olivier ADAM, Président de Tribunal d'Instance, juge des contentieux
- Mme Corine AUTOGUE - Juge des contentieux

Module 4-3

- Mme Saskia LYSSANDRE – MJPM indépendante – Intervenante U-PEC Créteil
- Mme Agnès JEAN – MJPM indépendante
- M. Fath-Allah MEZIANE – Chef de service PJM à l'UDAF de la Charente

Siège : APSH, 27 avenue de Choisy, 75 013 PARIS Site Web : www.affect-france.com

Centre agréé pour dispenser la formation de tuteurs aux majeurs protégés - arrêté de Monsieur le Préfet de la Région IDF en date du 04/03/2004 N° 2004-106 confirmé par délégation de la Préfecture IDF du 02/01/2011 -

N° SIRET : 420 481 236 00024 – Code NAF 9499 Z – Déclaration d'activité N° 117 531 12575 – TVA non applicable Article 293B du CGI

Qualification ISQ OPQF n° 20 04 AR 03635 – Certification Datadock n° 0042019

RIB AFFECT - IBAN	FR76 4255 9100 0008 0133 5358 960	Code BIC	CCOPFRPPXXX
-------------------	-----------------------------------	----------	-------------